



ADDITIF AU RAPPORT

DU

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-DEUXIEME SESSION

SUPPLEMENT N° 3A (A/6703/Add.1)

NATIONS UNIES

ADDITIF AU RAPPORT
DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-DEUXIEME SESSION

SUPPLEMENT N° 3A (A/6703/Add.1)



NATIONS UNIES

New York, 1968

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES*

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
I. — Rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale*	1
II. — Programme des conférences et réunions pour 1968	4
III. — Examen général des programmes et activités entrepris par les organismes des Nations Unies en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes	5
IV. — Problèmes financiers internationaux	6
<i>Sections</i>	
I. — Moyens d'encourager les investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement	6
II. — Rapports du Groupe de la Banque mondiale	6
III. — Rapport du Fonds monétaire international	8
V. — Services linguistiques requis pour la Conférence des Nations Unies sur la circulation routière*	10

* L'additif au rapport du Conseil économique et social consiste en un rapport sur l'examen par le Conseil, de la 1508^e à la 1513^e séance de la reprise de sa quarante-troisième session, tenue du 1^{er} au 14 novembre 1967, des points de l'ordre du jour de la reprise de la session résultant de décisions prises par l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session ou appelant une action de sa part à cette session.

* Point inscrit à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale.

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A L'ASSEMBLEE GENERALE*

1. A la reprise de sa quarante-troisième session¹, le Conseil économique et social était saisi du rapport du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour la période allant du 26 septembre 1966 au 9 septembre 1967 (A/6714²). D'autre part, le Secrétaire général avait soumis au Conseil, pour information, un rapport sur le Projet de centre commun CNUCED/GATT du commerce international (A/6879³).

2. En présentant le rapport du Conseil du commerce et du développement, le secrétaire général de la CNUCED a déclaré qu'à sa cinquième session le Conseil du commerce et du développement avait pris tous les arrangements nécessaires, tant en ce qui concerne les questions de fond que les questions d'organisation, pour la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se réunirait à New Delhi en février-mars 1968. Les membres dudit Conseil avaient adopté à l'unanimité l'ordre du jour provisoire de la Conférence et l'entente s'était faite au sujet de certaines questions commerciales et financières internationales dont l'étude avait apparemment atteint le stade où un accord pouvait être réalisé. Cela n'impliquait pas que le Conseil se prononçait, a noté le Secrétaire général, sur l'importance et l'urgence respectives des différentes questions inscrites à l'ordre du jour. Le secrétaire général de la CNUCED a estimé que le Conseil du commerce et du développement avait contribué à créer les conditions favorables à l'ouverture de négociations sur certaines questions particulières présentant un intérêt immédiat pour les pays en voie de développement en vue de parvenir à un accord sur des programmes appropriés d'action pratique.

3. Le secrétaire général de la CNUCED a passé en revue les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire que le Conseil du commerce et du développement avait choisies comme "points de cristallisation". A propos de la question de l'accès des produits primaires aux marchés des pays industrialisés, il a déclaré que la Conférence, à sa deuxième session, rechercherait des solutions concrètes aux problèmes que les négociations Kennedy n'avaient pas permis de résoudre. Il a souligné l'importance des discussions qui avaient eu lieu au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au sujet de l'établissement éventuel d'un système de tarifs préférentiels non discriminatoires applicables aux produits manufacturés et semi-finis exportés par les pays en voie de développement. Les délibérations de la Conférence sur

cette question devraient permettre d'aboutir à un accord sur les grandes lignes d'un tel système de préférences. Le point relatif aux relations commerciales entre les pays en voie de développement méritait une attention particulière, car l'adoption par les pays développés d'une politique aussi libérale que possible ne suffirait pas si les pays en voie de développement ne stimulaient eux-mêmes des échanges entre eux. A cet égard, la Conférence était censée étudier de quelle manière les pays développés pourraient seconder les efforts déployés par les pays en voie de développement pour intensifier leurs échanges. Les relations commerciales entre les pays socialistes et le reste du monde, en particulier avec les pays en voie de développement, présentaient un grand intérêt pour l'ensemble de la communauté économique internationale et la Conférence poursuivrait les délibérations très constructives qui se déroulaient à ce sujet depuis la création de la CNUCED. Le problème alimentaire mondial avait été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence parce que le Conseil du commerce et du développement estimait que la production d'aliments faisait partie intégrante du développement économique. La Conférence accorderait la priorité à l'étude des questions financières, notamment la question du transfert de ressources financières aux pays en voie de développement, des conditions et modalités de ces transferts, le problème du fardeau que représente le service de la dette, le financement supplémentaire et le financement des stocks régulateurs. Sur la base du rapport pertinent de la Banque internationale pour le commerce et le développement et des délibérations et conclusions du Groupe intergouvernemental du financement supplémentaire, la Conférence devrait parvenir à un accord sur les principes fondamentaux qui devraient régir le fonctionnement d'un organisme de financement supplémentaire. Les problèmes particuliers des pays les moins avancés parmi ceux qui sont en voie de développement étaient étudiés avec une attention de plus en plus soutenue par la CNUCED et devraient être examinés de manière assez détaillée lors de la deuxième session de la Conférence.

4. Le secrétaire général de la CNUCED s'est déclaré convaincu que la deuxième session de la Conférence permettrait de réaliser de nets progrès vers la stratégie globale qu'il était nécessaire d'instituer en matière de développement et de coopération internationale pour pouvoir résoudre les problèmes que posaient la croissance économique et le financement du développement. Il a souligné qu'il apparaissait de plus en plus clairement que la Décennie des Nations Unies pour le développement n'atteindrait pas ses objectifs, si bien qu'il était à la fois nécessaire et urgent que tous les pays prennent des mesures convergentes pour remédier à la situation.

5. A propos des propositions relatives à la création d'un centre commun CNUCED/GATT du commerce international, dont l'Assemblée générale était saisie, le secrétaire général de la CNUCED, après avoir passé

* Point inscrit à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale.

¹ E/SR.1508-1509.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 14.

³ Ibid., Vingt-deuxième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour.

en revue les activités de l'Organisation des Nations Unies et du GATT dans le domaine de la promotion des exportations, a indiqué qu'en vue d'éviter les doubles emplois qui ne cessaient de se produire le Directeur général du GATT et lui-même avaient décidé de proposer de mettre en commun les ressources et les efforts des deux organisations de manière à pouvoir fournir une assistance plus ample et plus efficace aux pays en voie de développement.

6. Le secrétaire général de la CNUCED a signalé que sur l'invitation du Gouvernement algérien, il avait participé en qualité d'observateur à la réunion des ministres des pays en voie de développement qui avait eu lieu récemment à Alger. Il avait également accepté une invitation des gouvernements membres de l'OCDE à participer à une réunion qui devait se tenir sous les auspices de cette organisation pour préparer la Conférence de New Delhi. A son avis, l'importance de la réunion d'Alger tenait au fait qu'elle avait démontré l'unité de buts et d'action des pays en voie de développement et qu'elle s'était déroulée, non pas dans une atmosphère d'affrontement, mais dans un climat caractérisé par un esprit de compromis et de conciliation. Cette réunion avait également montré que les pays en voie de développement attachaient une grande importance à la nécessité d'adopter, à la deuxième session de la Conférence, une attitude sélective à l'égard des diverses questions inscrites à l'ordre du jour. L'esprit dont tous les Etats membres de la CNUCED avaient fait preuve au cours du stade préparatoire de la Conférence permettait de penser que celle-ci adopterait sans doute des solutions concrètes pour des problèmes précis. On pouvait donc espérer que cette Conférence serait marquée par des négociations et par l'adoption de mesures visant à développer encore davantage la politique arrêtée en 1964.

7. Au cours de la discussion qui a suivi, de nombreux représentants ont dit toute l'importance que leurs gouvernements respectifs attachaient à la deuxième session de la Conférence. Ils se sont déclarés satisfaits des travaux préparatoires effectués par le Conseil du commerce et du développement et ont souligné l'attitude constructive que ledit Conseil avait adoptée lorsqu'il avait examiné l'ordre du jour provisoire. A ce propos, certains représentants ont rappelé la résolution 2206 (XXI) dans laquelle l'Assemblée générale avait souligné que la Conférence devrait plus particulièrement s'attacher à un nombre restreint de sujets fondamentaux et précis afin d'aboutir à des résultats pratiques et concrets par voie de négociations visant à assurer le plus large accord possible. A leur avis, la deuxième session de la Conférence devait fournir l'occasion d'examiner les principaux problèmes que posaient le commerce et le développement et d'ajouter aux réalisations de la première session. Plusieurs délégations ont estimé que l'entente qui s'était faite à la cinquième session du Conseil du commerce et du développement sur les questions dont l'examen semblait avoir atteint le stade où un accord était possible faciliterait sans doute les délibérations de la Conférence et permettrait d'adopter des solutions concrètes et pratiques. Le succès de la Conférence ne dépendait pas du nombre de points inscrits à son ordre du jour, mais de l'esprit dans lequel les diverses questions seraient examinées et de l'attitude qu'adopteraient les Etats membres à l'égard des problèmes du commerce et du financement international.

8. On a rappelé la déclaration du Président du Conseil du commerce et du développement dans laquelle il avait indiqué qu'à la cinquième session dudit Conseil

un accord général s'était fait sur les trois objectifs fondamentaux qui devaient être ceux de la Conférence et qui étaient : a) d'évaluer à nouveau la situation économique et ses incidences sur la mise en œuvre des recommandations de la première session de la Conférence; b) de parvenir, par les moyens de négociation appropriés, à des résultats concrets qui assurent un progrès réel de la coopération internationale en vue du développement; c) d'explorer et de prospecter les questions qui nécessitent des études plus approfondies avant que des accords puissent être envisagés. Un certain nombre de délégations ont également souligné qu'il fallait prendre de nouvelles mesures, à la deuxième session, pour assurer l'application des recommandations adoptées à la première session.

9. Certains représentants ont dit, à propos des réunions qui devaient avoir lieu avant la Conférence pour mettre au point des politiques communes devant être examinées à New Delhi, que ces réunions témoignaient de la volonté des Etats membres de la CNUCED d'éviter un affrontement sur les problèmes dont devait discuter la Conférence et d'engager au contraire un dialogue à leur sujet. On a souligné à cet égard qu'en raison de son caractère universel la CNUCED offrait un cadre approprié pour l'examen des questions sur lesquelles un accord semblait possible et pour les négociations y relatives.

10. On a appelé l'attention sur le paragraphe 14 du rapport annuel du Conseil du commerce et du développement où il était dit que le représentant d'un pays en voie de développement avait constaté avec inquiétude qu'à la cinquième session on n'avait encore rien fait pour informer l'opinion publique mondiale des objectifs de la deuxième Conférence. Ce représentant avait également estimé que le secrétariat de la CNUCED devrait collaborer, dans le domaine de la publicité, avec les organisations intéressées et avec les gouvernements. Il avait déploré la politique discriminatoire pratiquée jusque-là par certaines puissances en matière de commerce et de développement et, selon lui, il était indispensable d'institutionnaliser la coopération internationale de façon à permettre à la CNUCED de disposer des instruments nécessaires pour exercer une action directe et impartiale contre le sous-développement.

11. Certains représentants ont parlé de la conclusion des négociations Kennedy. On a exprimé l'avis que la Conférence fournirait l'occasion d'évaluer les résultats de ces négociations et de prendre de nouvelles mesures en ce qui concerne notamment les intérêts commerciaux des pays en voie de développement dont, de l'avis de plusieurs délégations, il n'avait pas été tenu pleinement compte dans le cadre des négociations Kennedy.

12. On a parlé aussi, au cours de la discussion, de la façon dont le Conseil du commerce et du développement abordait les problèmes de coordination. Plusieurs représentants se sont félicités de la proposition du secrétaire général de la CNUCED et du Directeur général du GATT tendant à la création d'un centre commun du commerce international qui aiderait les pays en voie de développement à accroître leurs exportations. Ils ont estimé que l'établissement d'un tel centre permettrait d'éviter de nouveaux doubles emplois et gaspillages d'efforts et contribuerait de façon positive à l'action entreprise sur le plan international pour promouvoir le commerce.

13. On a souligné l'importance que revêtaient, pour la réalisation des objectifs de la Conférence, les échanges entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux

différents, en tant que partie intégrante du commerce mondial. Un représentant a déclaré que la Conférence devrait s'efforcer, à sa deuxième session, d'améliorer les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest et d'éviter toute politique discriminatoire car, outre que cela serait à l'avantage des pays intéressés, cela stimulerait aussi le commerce des pays en voie de développement.

14. Plusieurs délégations ont mentionné la réunion des ministres des pays en voie de développement qui avait récemment achevé ses travaux et ont souligné l'importance de la "Charte d'Alger", qui contenait les conclusions des participants à cette réunion, considérant

que ce document apportait une contribution positive et de grande valeur aux préparatifs en vue de la deuxième session de la Conférence. A leur avis, la Charte d'Alger traduisait l'intention des pays en voie de développement de parvenir à de réels progrès à New Delhi.

15. A l'issue du débat, le Conseil a adopté la résolution 1282 (XLIII), par laquelle il a transmis à l'Assemblée générale le rapport du Conseil du commerce et du développement et a attiré son attention sur les commentaires et les observations formulés au cours du débat, ainsi que sur la déclaration du secrétaire général de la CNUCED.

Chapitre II

PROGRAMME DES CONFERENCES ET REUNIONS POUR 1968

16. Le Groupe spécial d'experts constitué par la Commission des droits de l'homme⁴, et chargé par le Conseil, aux termes de sa résolution 1216 (XLII), d'étudier les plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux dans la République sud-africaine, a soumis au Conseil, à la reprise de sa quarante-troisième session, une demande tendant à obtenir l'autorisation de prolonger sa session d'une semaine en janvier 1968. Cette demande a été portée à l'attention du Conseil par une note du Secrétaire général (E/4436).

17. Au cours de la discussion⁵ relative à la demande du Groupe d'experts, plusieurs représentants ont souligné l'importance et la complexité de la tâche qui avait été confiée au Groupe, ainsi que la nécessité de faire droit à sa demande.

18. De leur côté, quelques représentants ont réitéré les préoccupations que leur causait le fait que les organes subsidiaires avaient de plus en plus tendance à prolonger leurs sessions, aggravant ainsi les difficultés que posait déjà un calendrier des conférences fortement surchargé. Ces représentants ont exprimé l'espoir que lesdits organes prendraient note des préoccupations du Conseil.

19. Le Conseil a décidé de faire droit à la demande du Groupe d'experts et de modifier en conséquence la date de la session du Comité spécial des rapports périodiques sur les droits de l'homme.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-deuxième session, Supplément n° 6*, par. 268, résolution 2 (XXIII).

⁵ E/SR.1509.

EXAMEN GENERAL DES PROGRAMMES ET ACTIVITES ENTREPRIS PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES EN MATIERE ECONOMIQUE ET SOCIALE, EN MATIERE DE COOPERATION TECHNIQUE ET DANS DES DOMAINES CONNEXES

20. A la reprise de sa quarante-troisième session⁶, le Conseil économique et social a abordé l'examen général des programmes et activités entrepris par les organismes des Nations Unies en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes. Il était saisi du rapport du Comité élargi du programme et de la coordination (E/4435), qui lui avait été soumis conformément à la résolution 2188 (XXI) de l'Assemblée générale. Il a décidé d'examiner en même temps la question intitulée "Proposition relative à l'examen des institutions et des programmes des Nations Unies" qui avait été inscrite à son ordre du jour conformément à la résolution 1173 (XLI) du Conseil. Aux fins de l'examen de cette proposition, le Secrétaire général avait communiqué au Conseil les documents suivants : deuxième rapport du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées (A/6343) ; rapports du Secrétaire général (A/6803) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/6853) sur l'application des recommandations formulées par le Comité *ad hoc* ; rapport du Comité élargi du programme et de la coordination sur sa première session.

21. Le rapport du Comité élargi du programme et de la coordination était un rapport préliminaire indiquant les progrès que le Comité avait accomplis à sa première session quant à l'examen général auquel l'Assemblée générale l'avait prié de procéder par sa résolution 2188 (XXI). Le rapport signalait que le Comité avait délimité le plan d'une étude donnant un "tableau clair et complet" des activités opérationnelles et de recherche des organismes des Nations Unies en matière de développement économique et social, en fonction duquel le Comité procéderait à son évolution et formulerait ses recommandations conformément à la résolution 2188 (XXI) de l'Assemblée générale. Le Comité avait dressé la liste des questions qu'il pourrait examiner de façon approfondie à un stade ultérieur de ses travaux, et il avait prié le Secrétaire général de faire préparer, en coopération avec les chefs des secrétariats des institutions et dans les limites des ressources existantes, de courtes notes sur ces questions. Le Comité avait aussi prié le Secrétaire général d'établir un avant-projet de manuel d'ensemble des procédures et critères applicables aux demandes d'assistance technique adressées aux organismes des Nations Unies. Il avait en outre décidé de charger un groupe de travail intersessions de consulter le Secrétaire général

d'ici la prochaine session, aux dates qu'il jugerait appropriées, au sujet de la préparation des documents demandés par le Comité et de revoir le calendrier de la deuxième session du Comité.

22. Au cours des débats, les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits du rapport du Comité élargi, qui orientait utilement les importants travaux à effectuer en application de la résolution 2188 (XXI) de l'Assemblée générale. Tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'un rapport préliminaire, ils ont de façon générale appuyé le programme de travail qui y était exposé.

23. Il a été noté que les travaux du Comité élargi avaient contribué à préciser les idées touchant l'examen général et que le Comité avait bien défini la façon dont il devrait s'acquitter de son mandat. Il a été aussi souligné que le Comité devrait s'attacher à des questions particulières.

24. Les membres du Conseil attendaient avec intérêt les résultats des futures délibérations du Comité. On a exprimé l'espoir que les travaux du Comité aboutiraient à une utilisation plus efficace des ressources limitées dont les organismes des Nations Unies disposent dans le domaine économique et social. On a aussi formulé le vœu que le Comité présente des recommandations qui se traduiraient par une amélioration de la coordination et l'établissement de priorités, et il a été dit que le Comité pourrait suggérer des mesures de nature à améliorer les procédures suivies pour l'élaboration des programmes des différents organismes des Nations Unies.

25. Diverses observations ont été formulées au sujet de la proposition relative à l'examen des institutions et des programmes des Nations Unies. Il a été dit que le Conseil pourrait demander au Comité élargi du programme et de la coordination d'examiner les questions ayant trait à cet examen au moment où il procéderait à l'examen général. Mais il a été dit aussi que l'examen général auquel il était déjà procédé répondait aux préoccupations qui avaient motivé la proposition. En revanche, il a été dit qu'il conviendrait peut-être mieux que la question soit étudiée par le Comité du programme et de la coordination.

26. A l'issue des débats, le Conseil a adopté la résolution 1285 (XLIII) par laquelle, après avoir pris note avec satisfaction du rapport du Comité élargi du programme et de la coordination, il a décidé de communiquer le rapport du Comité élargi à l'Assemblée générale et a appelé l'attention de l'Assemblée sur les observations du Conseil concernant ce rapport.

⁶ E/SR.1511 et 1513.

PROBLEMES FINANCIERS INTERNATIONAUX

SECTION I. — MOYENS D'ENCOURAGER LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS ÉTRANGERS DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

27. A sa quarante-troisième session⁷, le Conseil avait décidé de surseoir jusqu'à la reprise de sa quarante-troisième session à toute décision sur un projet de résolution présenté par le Dahomey (E/AC.6/L.369) pour se donner le temps d'obtenir du Secrétaire général des renseignements complémentaires sur l'une des recommandations contenues dans le résumé et les conclusions (E/4392 et Corr.1) de son rapport sur le développement des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement⁸. A la reprise de la session, le Conseil était saisi⁹ d'une note du Secrétaire général (E/4392/Add.2) reproduisant le texte intégral de la section pertinente dudit rapport. Tenant compte des renseignements figurant dans ce document, le Dahomey a présenté un projet de résolution révisé (E/L.1193).

28. Au cours de la discussion¹⁰, un certain nombre d'orateurs ont déclaré qu'ils savaient gré à la délégation du Dahomey d'avoir révisé son projet de résolution en tenant compte des points de vue exprimés à la quarante-troisième session et en évitant les incidences financières que comportait le projet original. Un certain nombre de représentants ont déclaré que sans faire d'objection au projet de résolution dont le Conseil était saisi, ils estimaient que normalement le Conseil ne devrait pas adopter une résolution portant sur un rapport du Secrétariat tant que le texte intégral de ce rapport n'était pas paru.

29. Le Conseil a adopté sans mise aux voix le projet de résolution (E/L.1193), tel qu'il avait été modifié oralement au cours de la discussion. Le représentant de l'URSS a précisé que la délégation de l'URSS ne voyait aucune objection à l'adoption de la résolution mais qu'elle se serait abstenue si celle-ci avait été mise aux voix parce que la question dont il s'agissait ne concernait pas l'Union soviétique, qui n'exportait pas de capitaux privés.

30. Aux termes de sa résolution 1286 (XLIII), le Conseil, prenant note du résumé et des conclusions du rapport du Secrétaire général, a demandé aux gouvernements des pays développés et des pays en voie de développement d'examiner avec soin les recommandations précises sur la politique à suivre et les mesures à prendre contenues dans ledit rapport, a prié le Secrétaire général d'entreprendre avec les gouvernements et les organisations internationales des consultations concernant ces recommandations et les possibilités de les mettre en application et de prêter son assistance aux gouvernements qui pourraient la lui

demander pour l'application des mesures destinées à accroître le courant d'investissements étrangers. Le Conseil a également invité le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement à examiner avec bienveillance les demandes d'aide pour l'application de ces mesures et a demandé que le Secrétaire général soumette des rapports périodiques sur les mesures prises et les résultats obtenus dans le sens de la résolution.

SECTION II. — RAPPORTS DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

31. Le rapport annuel de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de l'Association internationale de développement (IDA)¹¹ et le rapport annuel de la Société financière internationale (SFI)¹², ainsi que le résumé des rapports annuels 1966-1967 et les renseignements complémentaires sur les activités du Groupe de la Banque du 1^{er} juillet 1967 au 23 septembre 1967¹³ ont été examinés par le Conseil¹⁴ à la reprise de sa quarante-troisième session.

32. Présentant les rapports annuels du Groupe de la Banque au Conseil, le Président de la BIRD a indiqué que, au cours de l'exercice financier qui s'était terminé le 30 juin 1967, la Banque et l'Association internationale de développement avaient engagé plus de 1 200 millions de dollars à la réalisation de projets de développement économique dans quarante pays et que les débours avaient atteint un chiffre sans précédent, supérieur à 1 milliard de dollars. Les investissements de la SFI, qui s'étaient élevés au total à près de 50 millions de dollars, avaient été à la fois plus considérables et plus diversifiés que par le passé. Ce rythme s'était maintenu pendant l'exercice fiscal en cours : entre juillet et novembre 1967, la BIRD et l'IDA avaient engagé environ 450 millions de dollars et la SFI avait procédé à des investissements se montant au total à 27 millions de dollars. Le Président a dit ensuite que, si les projets relatifs à l'infrastructure — notamment en matière d'énergie électrique et de transports — continuaient d'absorber le plus clair des

¹¹ Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Association internationale de développement, *Rapport annuel 1966-1967* (Washington [D.C.]) transmis au Conseil économique et social sous couvert d'une note du Secrétaire général (E/4431).

¹² Société financière internationale, *Rapport annuel 1966-1967* (Washington [D.C.]) transmis au Conseil économique et social sous couvert d'une note du Secrétaire général (E/4432).

¹³ Résumé des rapports annuels 1966-1967, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Association internationale de développement et Société financière internationale et renseignements complémentaires sur les activités du Groupe de la Banque de 1^{er} juillet 1967 au 23 septembre 1967 (Washington [D.C.]), transmis au Conseil économique et social sous couvert d'une note du Secrétaire général (E/4431/Add.1 et E/4432/Add.1).

¹⁴ E/SR.1510 et 1511.

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 3, par. 162.

⁸ A paraître sous forme de publication des Nations Unies.

⁹ E/SR.1509.

¹⁰ E/SR.1513.

fonds du Groupe de la Banque, ce dernier dirigeait de plus en plus ses efforts vers trois autres secteurs prioritaires du développement, à savoir l'agriculture, l'industrie et l'enseignement.

33. L'agriculture préoccupait le Groupe au premier chef, et depuis longtemps. Au début, la BIRD orientait surtout son assistance directe à l'agriculture vers l'octroi de prêts pour la réalisation de grands projets d'irrigation et de régularisation des eaux. Mais ces projets étaient souvent trop onéreux ou trop complexes pour beaucoup de ses membres, surtout les nouveaux. Le Groupe attachait maintenant une importance particulière à l'octroi de crédits agricoles, destinés notamment aux exploitations de moyenne et petite importance. Le Groupe avait aidé, dans certains cas, à faire démarrer de nouvelles banques ou sociétés de crédit agricole, dans d'autres à renforcer les institutions existantes.

34. La SFI, qui évaluait tous les projets industriels soumis au Groupe, concentrait surtout son attention depuis quelque temps sur la possibilité d'augmenter la production d'engrais chimiques dans les pays en voie de développement. Pendant l'année précédente, la SFI avait consacré plus de temps et d'argent aux projets de production d'engrais qu'à toutes ses autres activités. Néanmoins, la production d'engrais n'était cependant pas la seule branche industrielle à bénéficier de l'aide financière du Groupe qui, au cours de l'année précédente, avait engagé plus de 400 millions de dollars à la réalisation d'une vaste gamme de projets industriels et au développement de sociétés de financement auxquelles il avait consacré environ 650 millions de dollars et qui étaient destinées à financer les industries de moyenne et de grande envergure.

35. Il était indispensable d'éduquer les hommes et les femmes qui avaient les capacités requises pour gérer les exploitations agricoles, faire marcher les machines et administrer les affaires publiques dans les sociétés qui se trouvaient à un stade de transition, si l'on voulait améliorer la productivité tant dans l'agriculture que dans l'industrie. Les investissements du Groupe de la Banque dans l'enseignement étaient en progression, grâce en grande partie à la coopération de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), mais ils demeuraient encore modestes par rapport au chiffre total des ressources consacrées au financement du développement, et plus encore par rapport aux besoins en main-d'œuvre des pays en voie de développement.

36. Passant ensuite à certaines des activités les plus importantes du Groupe en dehors du domaine financier, le Président a souligné que, lors de la création de la Banque, on n'avait pas prévu que l'assistance technique serait une de ses principales fonctions, mais qu'elle consacrait maintenant une part considérable de son temps, de ses efforts et de ses ressources à cette activité, qu'elle envisageait toujours d'un point de vue opérationnel. Toujours dans le cadre des activités importantes n'ayant pas un caractère financier, les Administrateurs de la Banque étudiaient actuellement la possibilité de créer un système d'assurance multilatérale des investissements qui donnerait aux investisseurs privés étrangers la même protection contre les risques non commerciaux que celle que leur offraient à l'heure actuelle différents systèmes nationaux. Une troisième activité de caractère non financier à laquelle le Groupe de la Banque mondiale avait consacré beaucoup d'attention était la coordination de l'aide financière. La Banque avait organisé des groupes de coordination

de l'aide pour neuf pays en voie de développement, outre les consortiums pour l'Inde et le Pakistan.

37. On pouvait encore citer l'Institut de développement économique, qui venait d'entrer dans sa douzième année d'existence et qui formait les cadres supérieurs de l'administration des gouvernements membres. Enfin, il convenait de mentionner une importante étude entreprise récemment à la demande du Conseil d'administration, qui à la dernière réunion annuelle avait demandé à la Banque et au Fonds monétaire international d'étudier le problème de la stabilisation des prix des produits primaires et le rôle que les deux institutions pourraient jouer en vue de lui trouver une solution. La Banque avait constitué une équipe de spécialistes qui étudierait cette question en collaboration avec le Fonds.

38. Pour terminer, le Président de la Banque a souligné que l'œuvre que le Groupe de la Banque pouvait accomplir dépendait dans une large mesure du milieu dans lequel les institutions opéraient. L'instabilité politique était une des principales sources de difficultés. La lenteur de l'accroissement du volume des recettes d'exportation des pays en voie de développement constituait également un facteur négatif. Il restait enfin le problème fondamental que posait l'insuffisance de l'aide extérieure publique au développement. A propos de ce dernier point, le Président de la Banque a demandé instamment aux membres du Conseil d'étudier très attentivement la suggestion qu'il avait formulée à Stockholm, deux semaines auparavant et selon laquelle, pour dissiper les sentiments de méfiance et de frustration et les malentendus qui entravaient les efforts d'assistance au développement, les experts les plus qualifiés du monde devraient se réunir pour étudier les conséquences de vingt années d'aide au développement, évaluer les résultats obtenus, déterminer les erreurs commises et proposer des mesures et des procédures propres à rendre cette aide plus efficace à l'avenir.

39. En attendant, le Groupe de la Banque continuait d'avoir à se demander où trouver les fonds nécessaires à ses opérations, et le problème ne cessait de s'aggraver. Les émissions d'obligations de la Banque mondiale avaient reçu un bon accueil de la part des investisseurs, mais l'IDA attendait toujours la décision collective des pays souscripteurs au sujet de la reconstitution de ses fonds.

40. Au cours du débat qui a suivi, tous les représentants qui ont pris la parole ont félicité le Groupe de la Banque de l'œuvre qu'il avait accomplie. De nombreux orateurs ont approuvé le Groupe d'avoir consacré une attention accrue à une gamme toujours plus vaste d'activités concernant l'agriculture, l'industrie et l'enseignement. Un certain nombre de représentants ont accueilli favorablement la suggestion du Président de la Banque de réunir les experts les plus qualifiés dans le domaine du développement pour examiner les résultats et les erreurs de vingt années d'aide au développement et proposer des mesures et des procédures efficaces qui pourraient être appliquées à l'avenir.

41. Répondant aux membres du Conseil, le Président de la BIRD les a assurés que le Conseil d'administration de la Banque examinerait attentivement leurs observations.

42. Le Conseil, dans sa résolution 1283 (XLIII), a pris acte avec satisfaction du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développe-

ment et de l'Association internationale de développement et du rapport de la Société financière internationale.

SECTION III. — RAPPORT DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

43. A la reprise de sa quarante-troisième session, le Conseil a examiné¹⁵ le rapport annuel du Fonds monétaire international (FMI) pour l'exercice clos le 30 avril 1967¹⁶.

44. En présentant le rapport, le Directeur général du Fonds a rappelé qu'il s'était arrêté assez longuement sur la situation économique mondiale lorsqu'il s'était adressé aux membres du Conseil au mois de juillet 1967¹⁷. Il avait alors particulièrement attiré l'attention du Conseil sur le ralentissement généralisé de l'activité économique dans les pays industriels qui s'était amorcé vers le milieu de l'année 1966 et son influence néfaste sur les prix des produits primaires et les exportations des pays en voie de développement. Au cours des semaines qui avaient suivi, il était devenu de plus en plus net qu'un recul global de l'économie mondiale avait été évité. C'est pourquoi à l'heure actuelle la question principale qui se posait quant aux tendances de l'activité économique mondiale était de savoir quand un taux de croissance satisfaisant serait rétabli dans la majorité des pays industriels, rétablissement qui dépendait dans une large mesure de la mise en application par les principaux pays déficitaires et les principaux pays excédentaires de politiques mutuellement compatibles dans le domaine de l'ajustement des paiements internationaux.

45. En ce qui concerne le Fonds, l'exercice clos le 30 avril 1967 avait été marqué par une intensification de ses activités. Il comptait désormais 107 membres et ses ressources financières s'étaient encore accrues, le montant total des quotes-parts atteignant à l'heure actuelle l'équivalent de 21 milliards de dollars. L'accroissement du nombre des membres et des ressources financières s'était accompagné d'une augmentation du nombre des tirages effectués sur le Fonds, dont le montant total avait atteint 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 30 avril 1967 et 331 millions de dollars pour les six premiers mois de l'exercice en cours. Le montant de l'assistance financière fournie aux pays tributaires, dans une large mesure, d'exportations de produits primaires et non encore remboursé était plus important que jamais, s'élevant à 2 077 millions de dollars, répartis entre 43 pays; sur cette somme, 1 566 millions de dollars avaient été tirés par 37 pays de production primaire peu développés. L'exercice écoulé avait en outre été marqué par un recours plus fréquent à l'assistance du Fonds pour le financement compensatoire des fluctuations des exportations. Le nombre de monnaies utilisées pour les tirages sur le Fonds était passé de 16 à 21.

46. Le Directeur général a tout particulièrement attiré l'attention du Conseil sur la participation du Fonds aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui n'avait cessé de s'intéresser au système de financement compensatoire du Fonds. Au cours de ses opé-

rations, le Fonds avait fréquemment eu à s'occuper de problèmes causés, en partie, par les fluctuations des recettes d'exportations de produits primaires des pays membres; aussi avait-il toujours attaché beaucoup d'intérêt aux mesures internationales constructives destinées à limiter ces fluctuations. A la dernière assemblée annuelle du Fonds, le Conseil des gouverneurs avait adopté une résolution demandant au secrétariat du Fonds de préparer, en consultation avec celui de la BIRD, une étude sur le problème de la stabilisation des prix des produits primaires, les solutions que l'on pourrait envisager et leur viabilité économique. Le Directeur général a ajouté que le Fonds était prêt à étudier avec ses membres toute initiative constructive tendant à encourager le développement de leur commerce et de leur bien-être économique.

47. Evoquant ensuite le nouveau dispositif proposé pour répondre au besoin de compléter les réserves existantes, le Directeur général a souligné que le Fonds portait un intérêt primordial à la question de la liquidité internationale. Au cours des quatre dernières années, la question de savoir si les réserves que les pays avaient le droit d'utiliser inconditionnellement, sans prendre d'engagement quant à leur politique économique, ni soumettre celle-ci à un débat, étaient ou non suffisantes, avait fait l'objet d'un examen soutenu. Des progrès considérables avaient été enregistrés, qui avaient permis, en septembre 1967, de saisir le Conseil des gouverneurs, à leur réunion annuelle, à Rio de Janeiro, d'un projet définissant l'essentiel du dispositif envisagé. Le Fonds s'occupait actuellement de donner à ce projet la valeur d'un instrument juridique en amendant ses statuts. Pour entrer en vigueur, ces amendements devraient être approuvés par le Conseil des gouverneurs et ratifiés ensuite par les trois cinquièmes des pays membres, représentant les quatre cinquièmes de l'ensemble des voix.

48. La nouvelle réserve prendrait la forme de droits de tirage spéciaux ouverts à tous les membres, sans discrimination aucune. L'accès aux nouvelles liquidités ne serait pas assorti de conditions restrictives; toutefois, on attendrait d'un participant qu'il n'utilise ses droits de tirage spéciaux que s'il éprouvait des difficultés de balance des paiements ou si l'évolution de ses réserves globales justifiait un tel recours. Les décisions d'attribuer des droits de tirage spéciaux seraient prises par le Conseil des gouverneurs à la majorité de 85 p. 100 de l'ensemble des voix, sur la base de propositions du Directeur général du Fonds approuvées par le Conseil d'administration.

49. Le Directeur général a signalé, pour conclure, que la décision prise à Rio de Janeiro concernant la liquidité internationale était la preuve de l'avantage qu'il y avait à traiter des problèmes de ce genre dans un cadre institutionnel multilatéral.

50. Au cours du débat qui a suivi, les représentants qui ont pris la parole ont remercié le Directeur général de son introduction et exprimé leur satisfaction concernant les travaux du Fonds pour l'année écoulée. L'un des représentants a fait remarquer que si certains pays continuaient de mal gérer leurs propres économies, même la gestion la plus parfaite des liquidités internationales ne pourrait les protéger, eux ou leurs partenaires commerciaux, des conséquences de leur carence. Un autre représentant a accueilli avec satisfaction l'amélioration du système de financement compensatoire du Fonds et a déclaré que le Fonds devrait désormais chercher à agir sur les mécanismes économiques qui étaient à l'origine des fluctuations de

¹⁵ E/SR.1512, 1513.

¹⁶ *Fonds monétaire international, Rapport annuel des administrateurs pour l'exercice clos le 30 avril 1967* (Washington [D.C.]), transmis au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4433).

¹⁷ E/SR.1482.

prix des produits primaires, en participant aux efforts visant à stabiliser ces prix à un niveau suffisamment rémunérateur pour les pays en voie de développement. Un troisième orateur a fait remarquer que pour résoudre les problèmes du développement, il ne suffisait pas de les aborder du seul point de vue monétaire : ce qu'il fallait, c'était une formulation nouvelle de la politique économique internationale, susceptible d'asseoir l'économie mondiale sur une base plus stable et de procurer des avantages sensibles aux pays en voie de développement.

51. Répondant aux observations faites au cours du débat, le Directeur général a déclaré que le Fonds continuerait de s'efforcer dans toute la mesure de ses moyens d'apporter une solution aux problèmes qui se posaient aux pays en voie de développement et continuerait de collaborer avec le Conseil, la CNUCED et les autres organismes des Nations Unies.

52. Par sa résolution 1284 (XLIII), le Conseil a pris acte avec satisfaction du rapport du Fonds.

Chapitre V

SERVICES LINGUISTIQUES REQUIS POUR LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA CIRCULATION ROUTIERE*

53. A la reprise de sa quarante-troisième session¹⁸, le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général (E/4439) dans laquelle il attirait l'attention du Conseil sur une communication reçue du représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à propos de l'utilisation de la langue chinoise lors de la Conférence des Nations Unies sur la circulation routière. Dans cette communication, le représentant permanent informait le Secrétaire général que la langue chinoise serait employée et qu'une documentation importante devrait être distribuée en chinois pour la Conférence. Le représentant permanent priait le Secrétaire général de tenir compte de ces besoins lors de l'élaboration du projet de règlement intérieur de la Conférence.

54. Le Conseil était également saisi d'un état des incidences financières de la fourniture de services linguistiques en chinois, soumis par le Secrétaire général (E/4439/Add.1).

55. Au cours d'un bref débat au Conseil, il a été suggéré que la demande du représentant permanent de la Chine, dont la Cinquième Commission de l'Assemblée générale avait déjà été saisie¹⁹, soit étudiée avec soin dans une perspective plus large : celle de la procédure à établir touchant l'organisation des services linguistiques pour les conférences spéciales des Nations Unies.

56. Le Conseil a pris note de la demande du représentant permanent de la Chine et a décidé de la transmettre à l'Assemblée générale pour examen.

* Question exigeant l'intervention de l'Assemblée générale.

¹⁸ E/SR.1513.

¹⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Cinquième Commission*, 1183^e et 1197^e séances.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.